



## POINTEUSE ET HEURES SUP

Par **poussin55200**, le 27/11/2019 à 12:19

Bonjour,

je travail dans une entreprise ou nous sommes soumis a un pointage journalier de nos heures via pointeuse automatique.

Je travail 37h30 chaque semaine et toutes ces heures sont enregistrées.

Si jamais j oublie de déclarer chaque semaine le fait d avoir fait 2H30 sup chaque semaine auprès du service paie de mon entreprise , ces heures ne me sont pas payées!!!

Est ce normal?

Puis je demander une rrégulation sur plusieurs incident de ce type, et sur combien de temps?

cordialement

Par **Prana67**, le 27/11/2019 à 17:17

Bonjour,

Toutes les heures sup demandées par l'employeur et/ou contractualisées doivent bien sur être payées. Vous pouvez revenir 3 ans en arrière.

Si vous avez des représentants du personnel ils devraient peut être s'occuper de ce problème, surtout si ça se reproduit régulièrement

Par **P.M.**, le 27/11/2019 à 18:44

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez ce que vous appelez une pointeuse automatique et d'autre part si les 37h30 sont en fait l'horaire du service ou de l'entreprise...

Si l'employeur laisse sciemment effectuer des heures supplémentaires, il doit les payer...